

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### **Taux de collecte des bouteilles en plastique :** **l'ADEME confirme le retard irrattrapable de la France**

**Atteignant seulement 53,3%, les chiffres de la collecte des bouteilles en plastique montrent qu'il est urgent et nécessaire d'intégrer la consigne dans le « Plan plastique » annoncé par le Gouvernement.**

Paris, le 15 avril 2025 – Avec un taux définitif de collecte séparée de 53,3% en 2022 et un taux provisoire de 55,3% pour 2023<sup>1</sup>, la France ne sera pas au rendez-vous des objectifs européens d'au moins 90% de collecte séparée des bouteilles de boisson en plastique au 1<sup>er</sup> janvier 2029. La consigne, qui a fait la preuve de son efficacité dans les 17 pays européens l'ayant mise en place, doit être intégrée au plan d'action sur le recyclage du plastique, favorisant également l'éco-conception et le réemploi, annoncé par le Gouvernement à l'issue du Conseil de planification écologique le 31 mars dernier.

**Face à l'urgence, la consigne pour réemploi et recyclage est le seul moyen d'atteindre 90% de taux de collecte rapidement.**

La consigne pour réemploi et recyclage est le dispositif le plus efficace pour atteindre rapidement les 90% de taux de collecte des emballages de boissons. En Allemagne, ce taux atteint 98% grâce à la consigne. En Lituanie, moins de deux ans après la mise en place de la consigne, le taux de collecte est passé de 34% à 92%.

Aujourd'hui, 17 pays en Europe ont déjà adopté un système de consigne avec des résultats probants. D'ici 2027, ce sont 9 autres pays qui l'auront déployé, parmi lesquels le Royaume-Uni, l'Espagne et le Portugal. La France, elle, continue d'accumuler du retard.

**La mise en place de la consigne répond au double enjeu de performance environnementale et économique**

La consigne mixte permet de réduire drastiquement la pollution sauvage liée à l'abandon des emballages dans la nature grâce à un montant de consignation associé intégralement remboursable. A titre d'exemple, en Irlande, où la consigne a été introduite au 1<sup>er</sup> février 2024, le nombre de bouteilles et canettes retrouvées dans la nature a diminué de 50% dès la

---

<sup>1</sup> Rapport ADEME « Evaluation du taux de collecte des bouteilles en plastique de boisson pour 2022 et 2023 » dévoilé ce lundi 14 avril 2025 par le média Contexte.

première année. En effet, les canettes en aluminium, qui souffrent également de mauvais taux de collecte, devront également être considérées dans ces discussions sur la consigne.

La consigne est également un outil efficace s'agissant de la dépense publique et de la performance de l'action publique.

L'ADEME<sup>2</sup> a montré que pour s'assurer d'atteindre 90% de collecte séparée des bouteilles en plastique et des canettes et 55% de recyclage des plastiques, il faut à la fois activer les leviers pour améliorer les performances de la collecte sélective et activer la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique et des canettes. Le scénario alternatif sans consigne étudié également par l'ADEME, requerrait d'activer tous les leviers en même temps pour les mêmes investissements que le scénario avec consigne mais pour des résultats plus incertains. Il n'y a donc plus de temps à perdre et nous appelons à travailler avec les collectivités non plus sur le « si » mais sur le « comment » afin de mettre en œuvre le scénario devenu une évidence.

Enfin, dans le même de temps, la consigne et les leviers de la collecte sélective permettront ensemble de diminuer le montant versé par la France à l'Union Européenne au titre de la taxe plastique, qui est aujourd'hui de 1,5Mds € par an – faisant de la France le premier contributeur de cette taxe.

*Les signataires soutiennent le développement d'une consigne mixte, pour réemploi et pour recyclage, ainsi que la mise en place des leviers identifiés pour améliorer la performance de tous les emballages - ce qui permettra à la France de conforter sa position de leader sur l'économie circulaire des emballages plastiques lors de la conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025*

**Signataires :**

- Reloop
- Réseau Vrac et Réemploi
- EC2027
- Syndicat des boissons sans alcool
- Maison des eaux minérales naturelles
- La Boîte Boisson
- Lemon Tri
- Constellium
- Aluminium France
- Tomra
- Association MerTerre

**Contact presse :**

Alexis Eisenberg  
Directeur France et Francophonie  
Reloop Platform  
[alexis.eisenberg@reloopplatform.org](mailto:alexis.eisenberg@reloopplatform.org)  
06 24 78 87 35

---

<sup>2</sup> [Rapport ADEME « Scénarios avec et sans consigne pour recyclage des emballages de boisson – Impacts techniques, économiques et environnementaux », 2023](#)